



Recrutez
un élève ingénieur
dès BAC + 4
dans votre entreprise
en **alternance**

www.ensiacet.fr | [f](#) [t](#) [in](#) [YouTube](#)



80 %
DES ALTERNANTS
ENSIACET
SONT RECRUTÉS
DÈS LA SORTIE
DE L'ÉCOLE

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux élèves ingénieurs qui souhaitent se professionnaliser au cours de leur dernière année de formation. Le cursus de spécialisation est quasi-identique à la formation classique, mais avec un parcours et un calendrier adaptés à l'alternance.



NOS PÔLES MÉTIERS

MATÉRIAUX INNOVANTS

Durabilité
Fonctionnalité

*Parcours transversaux
Toulouse INP

MÉTHODES ET ANALYSES POUR LE MANAGEMENT DES RISQUES

Qualité, sécurité, environnement
Ingénierie analytique

CHIMIE DURABLE ET BIOPROCÉDÉS

Chimie verte et biosourcée
Chimie fine et bioprocédés
Chimie durable et environnement*

GESTION DES SYSTÈMES INDUSTRIELS

Ingénierie des systèmes industriels
Ingénierie des systèmes industriels complexes
Ingénierie du développement durable*

ÉNERGIE ET PROCÉDÉS INTENSIFIÉS

Efficacité et logistique énergétique des systèmes industriels
Conception et analyse des procédés intensifiés
Fluides, énergétique procédés*
Eco-Energie*



AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- Un collaborateur **formé aux besoins spécifiques** de votre entreprise et à vos méthodes de travail.
- **Aides financières et avantages fiscaux** selon la taille de l'entreprise.
- **Non prise en compte des salariés** en contrat de professionnalisation dans les effectifs pour le calcul des seuils sociaux et fiscaux.
- **Financement de la formation** du salarié et de l'activité de tuteur pris en charge par l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). Si la limite des dépenses prises en charge par l'OPCA est dépassée, la différence peut être imputée sur l'obligation au financement de la formation professionnelle.
- **Réponse à l'obligation** d'embauche d'alternants (quota fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise). Bonus malus ou exonération de la contribution suivant les cas.



PROFESSIONNEL : Optimisation, Connaissances, Qualité, Environnement, AUTONOMIE
Scientifique : Matériaux, Analyse, ENERGIE
Ingénieur : Génie des procédés, Management, Protocole
Entrepren : Transformation, Résultats
TECHNIQUE : Opérationnel, Chimie



AVANTAGES POUR UN ÉLÈVE INGÉNIEUR

- Construction du **projet professionnel**
- Acquisition d'une **expérience professionnelle**
- **Accompagnement** par un tuteur
- **Rémunération** : 80% du SMIC minimum
- **Formation financée** par l'entreprise

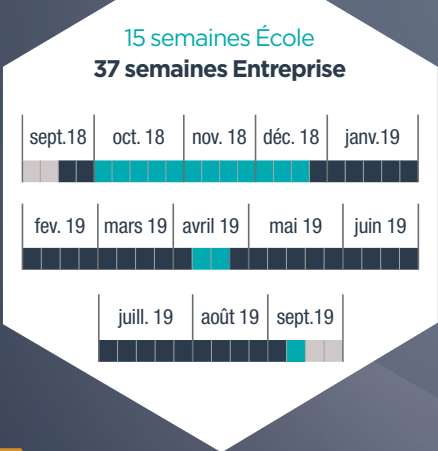


ENTREPRISES CONCERNÉES

Peuvent conclure des contrats de professionnalisation tous les employeurs établis ou domiciliés en France, à l'exception de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent également conclure des contrats de professionnalisation.



CALENDRIER 2018/2019



COÛT DE LA FORMATION 7000€



COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

L'entreprise et l'élève Ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02. Le service de la formation continue envoie à l'entreprise la convention, le programme et le calendrier de la formation.

L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCA pour une demande de prise en charge.



INFORMATIONS ET CONTACTS

TOULOUSE INP-ENSIACET FORMATION CONTINUE
 Sophie THIEBAUD-ROUX
 ✉ formation_continue@ensiacet.fr
 ☎ 05 34 32 35 04 / 06 15 73 78 28
 www.ensiacet.fr

TOULOUSE TECH FORMATION PROFESSIONNELLE
 Aurore GILET
 ✉ contratpro@toulousetech-formation.fr
 ☎ 05 34 32 33 95
 www.toulousetech-formation.fr